

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE

1 Fonctionnement

- La Cantine Scolaire de l'école de Flassan est gérée depuis le 1^{er} septembre 2019 par la Mairie.
- La Cantine est un service rendu, et n'a pas de caractère obligatoire. Elle est ouverte durant toute l'année scolaire.
- Elle accueille les enfants scolarisés à l'école de Flassan.
- Pour pouvoir bénéficier de tous les services proposés par la Cantine Scolaire, il suffit d'inscrire son enfant sur la feuille de présence mensuelle affichée sous le préau de l'école, soit au jour le jour, soit à la semaine soit au mois.
- En cas de préinscription et de maladie de l'élève, prévenir la cantine (pour que le repas ne soit pas prévu) et la mairie (pour que la facturation soit adaptée).

2 Tarifs et Facturation

- Prix : enfants 3,00 €, adulte 4,00 €
- Une facture sera émise chaque mois, et un avis des sommes à payer sera adressé aux parents par la Trésorerie de Carpentras qui est le comptable de la Commune.
- Le paiement pourra s'effectuer soit par chèque adressé à la Trésorerie, soit par « PAYFIP » service de paiement en ligne ou chez les buralistes partenaires.
- Au bout de 3 factures impayées, l'enfant ne sera plus accepté à la cantine.

3 Menus et préparation des repas

- Tous les repas sont préparés le jour même par la cantinière.
- Les menus sont affichés au tableau d'affichage de l'école et peuvent être également vu sur le site de la mairie. *Ils sont susceptibles d'être modifiés au dernier moment en fonction de l'arrivage des produits.*

4 Sécurité et Maladie - Médicaments, allergies et régimes particuliers

- Si l'enfant est malade pendant la cantine, les parents sont prévenus, et le cas échéant, il peut leur être demandé de venir chercher l'enfant.
- Le personnel ne peut prendre la responsabilité de donner un médicament à un enfant malade, sauf en cas de prescription du médecin scolaire dans le cadre d'un Projet d'Accueil individualisé.
- En cas d'allergies alimentaire ou de régime alimentaire particulier, il est impératif d'informer et de consulter la mairie et le directeur de l'école le plus tôt possible et ce dès le début d'année et de fournir un certificat médical

5 Comportement - discipline

Les conditions minimales de fonctionnement

- Le temps d'attente dans la cour respecte les mêmes règles que les temps de récréations scolaires.
- Le temps de repas à la cantine doit être un **temps de calme et de convivialité**.
- La cantine est un lieu fondamental de vie en collectivité qui nécessite que les enfants se conforment aux règles élémentaires d'hygiène et de politesse.
- Le moment du repas doit permettre à l'enfant de se restaurer et de se détendre entre la classe du matin et celle de l'après-midi. Les repas doivent se dérouler dans une atmosphère calme.

Il est donc nécessaire que l'enfant :

- Gagne sa place à table dans le calme, sans crier, se battre ou élever excessivement la voix
- Adopte un comportement correct, qu'il obéisse et respecte l'ensemble du personnel ainsi que ses camarades
- Ne joue ni avec les ustensiles, ni avec la nourriture.
- Respecte les lieux d'accueil et le matériel. Le coût de remplacement ou de remise en état sera à la charge des parents.

Le personnel de la cantine et les enfants

- La notion de respect doit être au centre des relations adultes/enfants. Aucune parole déplacée ne devra être tolérée.
- Les problèmes mineurs d'indiscipline devront être réglés par les employés de la mairie en privilégiant la discussion avec l'enfant, sur la base d'un respect mutuel.
- L'enfant peut recevoir un avertissement suivant la nature des faits. Les parents en seront informés par courrier.

6 Autres

Le Conseil Municipal se réserve le droit de porter toutes modifications au présent règlement.

En acceptant ce règlement intérieur, les parents s'engagent vis-à-vis de la tenue et de la conduite de leurs enfants pendant le temps de cantine.

Veillez compléter le coupon ci-joint pour acceptation du règlement intérieur et le retourner avec la fiche de renseignements.

Pour application,

Le Maire, Michel JOUVE

MAIRIE - CANTINE SCOLAIRE DE FLASSAN Année scolaire 2023/2024

Je soussigné (e) : ----- Père, mère, ~~tuteur~~ (rayer les mentions inutiles)

Certifie avoir pris connaissance avec mon/mes enfant :

-----, classe de ----- -----, classe de -----

du règlement intérieur de la cantine scolaire ci-joint et en accepte les termes.

A Flassan, le -----

Signature des 2 parents, précédée de la mention « lu et approuvé »